

VD_FINDINFO Décision / 2010 / 64 vom 13. April 2010

VD Tribunal cantonal, 2010-04-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_D_cision__2010__64

FR: VD_FINDINFO Décision / 2010 / 64 du 13 avril 2010

IT: VD_FINDINFO Décision / 2010 / 64 del 13 aprile 2010

Regeste

RETRAIT{VOIE DE DROIT}, RADIATION DU RÔLE | 94 al. 1 let. c LPA-VD

Volltext

Vaud Tribunal cantonal Cour des assurances sociales 13.04.2010 Décision / 2010 / 64

RETRAIT{VOIE DE DROIT}, RADIATION DU RÔLE | 94 al. 1 let. c LPA-VD

TRIBUNAL CANTONAL ACH 117/09 - 68/2010 COUR DES ASSURANCES
SOCIALES _____ Décision du 13 avril

2010 _____ Présidence de Mme Thalmann, juge unique
Greffière : Mme de Quattro Pfeiffer ***** Cause pendante entre : A. _____ Ltd
, à Zurich, recourante, et Service de l'emploi, Instance juridique chômage, à Lausanne,
intimé. _____ Art. 94 al. 1 let. c LPA-VD Vu le recours formé le 24 novembre
2009 par A. _____ Ltd à l'encontre de la décision sur opposition rendue le 29 octobre
2009 par le Service de l'emploi, vu la déclaration de retrait du recours envoyée par la
recourante le 12 avril 2010 ; considérant qu'il y a lieu de rayer la cause du rôle par suite de
retrait du recours, conformément à la procédure de l'art. 94 al. 1 let. c LPA-VD (loi
vaudoise du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative, RSV 173.36), qu'il n'y a pas
lieu de percevoir de frais de justice ni d'allouer de dépens (art. 91 et 99 LPA-VD). Par ces
motifs, le juge unique prononce : I. La cause est rayée du rôle par suite de retrait du recours.
II. Il n'est pas perçu de frais judiciaires ni alloué de dépens. Le juge unique : La
greffière : Du La décision qui précède est notifiée à : ■ A. _____ Ltd ■ Service de
l'emploi ■ Secrétariat d'Etat à l'économie par l'envoi de photocopies. La présente décision
peut faire l'objet d'un recours en matière de droit public devant le Tribunal fédéral au sens
des art. 82 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral ; RS 173.110), cas échéant
d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être
déposés devant le Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne) dans les trente jours
qui suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF). La greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.